

PROGRAMME LEADER 2014-2020

Compte-rendu du 5^{ème} Comité de Programmation LEADER du GAL Balagne mercredi 4 décembre 2019

Le comité de programmation du Groupe d'Action Locale du pays de Balagne, convoqué le 20 novembre 2019, à l'Île-Rousse, le mercredi 4 décembre 2019 à 10h00.

COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PUBLICS – 3 votants						
	Délégués Titulaires	Présent	Excusé	Absent	Délégués Suppléants	Présent
CCCB	Jean-Marie SEITE		x		Jean-Michel NOBILI	
	François MARCHETTI			x	Maurice PARIGGI	
	Roxane BARTHELEMY			x	Marie-Josée SALVATORI	
CCIRB	Paul LIONS Président du GAL		x		Josephine MARTELLI	x
	Pierre POLI	x			François ANTONIOTTI	x
	Attilius CECCALDI	x			Laurent CECCALDI	
COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PRIVÉS - 2 votants						
Chambre d'Agriculture de Haute-Corse	Pierre ACQUAVIVA			x	Thierry ACQUAVIVA	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hte-Corse	Virginie TORRELLI		x		Jean-François AGOSTINI	
Personnalité qualifiée Maîtrise de l'Energie	Stéphanie MARANINCHI	x			Romain SIMON	
Personnalité qualifiée Foire Rurale	Joseph-Marie TEALDI Vice-Président du GAL	x			Jean-Marc ROCCHI	
Personnalité qualifiée Agronomie	Abigaïl CAUDRON		x		Laetitia HUGOT	
Personnalité qualifiée Entreprise et Innovation	Georges GUIRONNET	x			Stan LECLERQ	
Personnalité qualifiée Tourisme	Olivier BIANCONI	x			Claude CASTELLANI	

Assistaient également à la réunion : 2 non votants

- | | |
|--------------------|------------------------|
| ○ Florence PINASCO | GAL du pays de Balagne |
| ○ Sandrine CARNER | GAL du pays de Balagne |

VÉRIFICATION DU DOUBLE QUORUM :

Collège public : Nombre de présents : 4 sur 6 Nombre de voix autorisées : 3	Nombre total de voix autorisées : 7
Collège privé : Nombre de présents : 4 sur 7 Nombre de voix autorisées : 4	Le quorum est atteint 7 voix/13 dont 4 relevant du collège privé

Lors de chaque vote, le ou les membre(s) du comité de programmation qui a (ont) un intérêt direct dans le projet présenté, sort(ent) de la salle de réunion afin de ne pas participer à la prise de décision.

Le nombre effectif de votants peut différer ainsi d'un vote à l'autre.

Le Vice-Président du GAL, Joseph-Marie TEALDI préside la cinquième réunion du comité de programmation Leader du pays de Balagne en l'absence du Président M. Paul LIONS et constate que la règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres présents dont au moins la moitié appartient au collège du secteur privé).

Le Comité de Programmation peut délibérer valablement.

Il est rappelé que le Groupe d'Action Locale est composé du comité de programmation et de l'équipe technique.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Comité de programmation Leader du 21 octobre 2019
2. Point sur l'état d'avancement du programme Leader en Balagne
3. Présentation des projets pour avis
4. Montage des projets de coopération
5. Informations et questions diverses

Contenu du dossier distribué aux membres du CP : ordre du jour, compte-rendu du 4ème comité de programmation Leader du lundi 21 octobre 2019, grille de notation multicritères pour la sélection des projets Leader, compte-rendu du comité de pilotage du 30 octobre 2019 et les recommandations méthodologiques de Nathalie DEJOUR portant sur l'inventaire et le géo-référencement des ouvrages en pierre sèche sur le territoire de Balagne.

M. Joseph-Marie TEALDI, Vice-Président du GAL, accueille les participants en remerciant l'ensemble des membres présents. Il ouvre la séance à 10h15 et annonce l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du Comité de programmation Leader du 14 mai 2019

Le Vice-Président du GAL soumet pour validation le compte-rendu du comité de programmation Leader du 21 octobre 2019. Aucune remarque n'est formulée.

Tous les comptes-rendus du comité de programmation sont accessibles depuis le site internet du pays de balagne : <http://www.pays-de-balagne.corsica/developpement.php?control=36>

2- Point sur l'état d'avancement des dossiers du programme Leader en Balagne

Mesure	Nom du projet	Date dépôt du dossier	Attente du GAL
19.2	Inventaire et diagnostic des sources et fontaines	02/02/18	Consultation du marché public en cours
19.2	AMO portant sur le marché d'inventaire et de géo-référencement des ouvrages	16/07/18	Projet en cours de réalisation
19.2	Jardins familiaux Migliani à Pigna	25/07/18	Rapport d'instruction ok. Passage en Comité de programmation ce jour
19.2	Jardin pédagogique du village de Galeria	09/08/18	Convention attributive de subvention ok – travaux à réaliser
19.2	jardin pédagogique A SORA à Lama	16/08/18	Convention attributive de subvention ok – travaux à réaliser
19.2	jardins familiaux à Corbara	05/09/18	En attente retour commune sur dossier
19.2	Jardins familiaux L'ortu di a Funtanaccia à Ville di Paraso	04/10/19	Rapport d'instruction ok. Passage en Comité de programmation ce jour
19.4	Fonctionnement du GAL 2016	04/12/17	Attente paiement du solde
19.4	Fonctionnement du GAL 2017	04/12/17	Attente paiement du solde
19.4	Fonctionnement du GAL 2018	04/12/17	Attente paiement du solde
19.4	Fonctionnement du GAL 2019	25/10/18	En attente de l'avis d'éligibilité de l'autorité de gestion
19.4	Fonctionnement du GAL 2020	10/09/19	En attente de l'avis d'éligibilité de l'autorité de gestion
nc	Modification de la convention tripartite GAL/CTC/Odarc	23/05/19	Fiche action 3 : travaux et équipements Rajout dans les dépenses éligibles : acquisitions foncières, débroussaillage, études préalables, suivi des travaux Aucun retour à ce jour

Georges GUIRONNET souligne que le paiement du solde des dossiers portant sur le fonctionnement du GAL des années 2016, 2017 et 2018 n'est toujours pas intervenu et cela reste inacceptable. Il regrette la lenteur des paiements et se propose d'occuper les locaux de la Collectivité de Corse ou de l'ODARC pour accélérer les choses.

Josée MARTELLI explique que beaucoup de porteurs de projet hésitent à déposer des demandes de subvention européenne car les dossiers de demande de paiement mettent souvent un an et même plus pour obtenir un versement.

Georges GUIRONNET expose aux membres qu'il est important pour la Corse d'avoir une autonomie alimentaire et que la Balagne doit travailler sur les jardins collectifs. Il demande à ce que l'équipe du pays de Balagne contacte le maire de la commune d'Occhiatana, afin de lui proposer de déposer un projet sur les jardins.

Pierre POLI précise que les communes ont rarement des terrains disponibles pour réaliser ces projets.

François ANTONIOTTI demande s'il est prévu de réaliser des formations sur le jardinage car tout le monde n'est peut-être pas compétent. En réponse, le comité lui répond qu'il n'est pas difficile de faire son jardin, quand on en a la volonté, surtout à l'heure d'internet qui regorge de conseils sur les différentes pratiques culturelles.

Tony CECCALDI informe le comité, que dans les écoles des villages, au 19ème siècle, les « jardins de l'instituteur » étaient une obligation.

Maquette financière du programme Leader au 4 décembre 2019

fiches-actions	Enveloppe allouée	Dossiers déposés	Dossiers programmés	Dossiers engagés	Dossiers payés	Reste à programmer
Action 1 : ETUDES et recherches	132 000,00 €			2 38 400,00 €		93 600,00 €
Action 2 : ANIMATION ET FORMATION	62 075,90 €					62 075,90 €
Action 3 : TRAVAUX et équipement	411 000,00 €	3 187 664,83 €	2 62 624,00€			348 376,00 €
Action 4 : COOPERATION	171 000,00 €					171 000,00 €
Action 5 : ANIMATION, fonctionnement, gestion, Communication du GAL	258 691,96 €	2 101 600 €		4 2016 : 20 228,54 € 2017 : 30 591,08 € 2018 : 43 135,58 €	3 avances à 50 %	164 736,76 €
TOTAL	1 034 767,86 €	5 289 264,83 €	2 62 624,00 €	6 132 355,20 €		839 788,66 €

3- Présentation des projets pour avis

Ces projets concernent la fiche action 3 : « travaux et équipements » - actions liées à l'aménagement des jardins au titre du programme Leader 2014-2020 « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne », qui sont présentés pour avis après la réception de l'éligibilité de la demande par l'autorité de gestion.

Ces opérations relèvent de la mesure 19.2 du Plan de Développement Rural de la Corse.

Création des jardins familiaux MIGLIANI à Pigna

Le projet de création de jardin familiaux sur la commune de Pigna avait été présenté en comité de programmation du 28 août 2018. Il avait obtenu la note de 14/20 sur la grille de sélection mais n'avait pas pu être validé définitivement car l'analyse juridique était en cours d'achèvement par les services de la Collectivité de Corse qui est l'autorité de gestion du programme Leader. Ce projet fait l'objet d'un passage au comité de programmation suite au rapport d'instruction favorable de la Collectivité de Corse en date du 15 novembre 2019.

Dossier : Création des jardins familiaux MIGLIANI à Pigna	
Maître d'ouvrage	Commune de Pigna
Budget total	21 831,29 €
Financement Leader sollicité	64% du budget prévisionnel (13 972,03 € Feader estimés) et co-financement CdC 16% (3 493 €)
Résultat de la grille de sélection	14/20
Remarques / discussions	<p>La commune de Pigna est propriétaire d'une parcelle qui fait l'objet d'un conventionnement avec l'association Orte di Quì pour l'entretien et la gestion de ces jardins.</p> <p>Proche du village, ce lieu constitue déjà un lieu de vie et accueille notamment tous les ans la « Merendella di Pasqua ».</p> <p>Dans le cadre du programme Leader, le projet consiste en la création de jardins familiaux de 4 à 6 lots sur une surface de 520m². Le terrain comprendrait une partie dédiée aux jardins familiaux et une autre en espace de convivialité accessible au public.</p>
Avis préalable du comité	Avis préalable favorable

Rappel de la notation :

Principe de sélection	Critère de sélection	Éléments d'appréciation	Note
Travaux et équipements	Localisation : centre de village, périphérie	<p>La note est fonction de la localisation géographique du jardin dans la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet éloigné de plus de 2 km du centre du village : 0 point • Projet éloigné entre 1km et 2 km du centre du village : 1 point • Projet situé à la périphérie du village : 2 points • Projet situé dans le village : 3 points • Projet situé dans le village et visible par le public : 4 points 	<p>2 / 4</p> <p>Il est situé aux abords immédiat du village, proche de jardins existants</p>
	Accessibilité	<p>La note est fonction de l'accessibilité du terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jardin est accessible à plus de 100 m à pieds : 0 point • Le jardin est accessible à moins de 100 m à pieds : 2 points 	<p>2 / 2</p> <p>Le jardin est accessible depuis une piste carrossable et accessible à pied sans problème</p>
	Surface, potentialité des bénéficiaires	<p>La note est fonction de la taille de l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jardin pouvant accueillir uniquement 1 bénéficiaire : 1 point • Jardin pouvant accueillir entre 2 et 4 bénéficiaires : 2 points • Jardin pouvant accueillir entre 4 et 7 bénéficiaires : 3 points • Jardin pouvant accueillir plus de 8 bénéficiaires : 4 points 	<p>3 / 4</p> <p>création de 4 à 6 jardins familiaux</p>
	Eau, irrigation	<p>La note est fonction de l'alimentation du jardin en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jardin n'a pas de possibilité d'alimentation en eau : 0 point • Le jardin est alimenté en eau agricole : 1 point • Le jardin est alimenté par une source : 2 points • Le jardin est alimenté en eau et possède un récupérateur d'eau pluviale collectif : 3 points 	<p>1 / 3</p> <p>Le terrain est desservi par l'eau agricole.</p>
	Historique :	La note est fonction du caractère	2 / 2

(jardin traditionnel)	<p>patrimonial du jardin</p> <ul style="list-style-type: none"> Le terrain n'a jamais été un jardin au siècle dernier : 0 point Le terrain est un ancien jardin ne comprenant pas d'ouvrages en pierres sèches ou de système d'irrigation : 1 point Le terrain est un ancien jardin traditionnel aménagé en pierres sèches et équipé d'un système d'irrigation avec bassins : 2 points 	<p>Le terrain est un ancien jardin traditionnel comprenant des ouvrages en pierres sèches</p>
Existence d'une dynamique autour du projet	<p>La note est fonction de l'implication du public ciblé par le projet dans sa construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de concertation du public ciblé par le projet : 0 point Dynamique politique communale : 1 point Dynamique de la population: 2 points Dynamique commune et population : 3 points 	<p>3 / 3</p> <p>La commune porte le projet de création de jardin, l'association s'occupe de l'entretien et de la gestion du site. Les bénéficiaires cultiveront les parcelles et la population pourra visiter le lieu</p>
Impact environnemental et paysager	<p>La note est fonction de la prise en compte de l'environnement dans la mise en place du projet (intégration paysagère, économie d'énergie, matériaux respectueux de l'environnement...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet ne comporte pas de plus-value environnementale : 0 point Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit l'interdiction de pesticides et de plantes invasives : 1 point Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit de nombreuses mesures respectueuses de l'environnement (engrais naturels, permaculture, ...) : 2 points 	<p>1 / 2</p> <p>L'utilisation des pesticides et la plantation de plantes invasives sont interdites par le règlement intérieur de l'association Orte di Qui</p>

Plan de financement TTC :

DÉPENSES		RECETTES	
Réalisation d'un accès, descente, clôture, irrigation, pilier et portail (17 894,50 € ht avec tva 10 %)	19 683,95 €	FEADER 64 %	13 972,03 €
		Collectivité de Corse 16 %	3 493,00 €
		Sous total financement LEADER 80 %	17 465,03
Sous total (montant des travaux)	19 683,95 €	AUTOFINANCEMENT 20 %	4 366,26
MOE 10 % (10 % de 17 894,50 € avec tva 20 %)	2 147,34 €		
TOTAL TTC	21 831,29 €	TOTAL TTC	21 831,29 €

Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat et au vote	Josée Martelli
---	----------------

Le Président met au vote ce projet pour avis

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	7 (dont 3 relevant du collège public et 4 relevant du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	6
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	6

AVIS DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER :

Dossier : création des jardins familiaux MIGLIANI à Pigna	
Maître d'ouvrage	Mairie de Pigna
Période de réalisation prévisionnelle	septembre 2019 – décembre 2021
Financement Feader sollicité	13 972,03 € pour un total de dépenses de 21 831,29 €
Résultat de la grille de sélection	14/20
Avis définitif du comité de programmation	Avis favorable

Dossier : Création des jardins familiaux l'ortu di a funtanaccia à Ville di Paraso

Maître d'ouvrage	Commune de Ville di Paraso
Budget total	170 800 €
Financement Leader sollicité	109 312 € de Feader et 34 160 € de la CdC
Rapport d'instruction de l'autorité de gestion en date du 8 mars 2019	Avis favorable

Principe de sélection	Critère de sélection	Éléments d'appréciation	Note
Travaux et équipements	Localisation : centre de village, périphérie	<p>La note est fonction de la localisation géographique du jardin dans la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet éloigné de plus de 2 km du centre du village : 0 point • Projet éloigné entre 1km et 2 km du centre du village : 1 point • Projet situé à la périphérie du village : 2 points • Projet situé dans le village : 3 points • Projet situé dans le village et visible par le public : 4 points 	<p>4 / 4</p> <p>Il est situé au centre du village et est visible</p>
	Accessibilité	<p>La note est fonction de l'accessibilité du terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jardin est accessible à plus de 100 m à pieds : 0 point • Le jardin est accessible à moins de 100 m à pieds : 2 points 	<p>2 / 2</p> <p>Le jardin est accessible à pied sans problème via 2 accès</p>
	Surface, potentialité des bénéficiaires	<p>La note est fonction de la taille de l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jardin pouvant accueillir uniquement 1 bénéficiaire : 1 point • Jardin pouvant accueillir entre 2 et 4 bénéficiaires : 2 points • Jardin pouvant accueillir entre 4 et 7 bénéficiaires : 3 points • Jardin pouvant accueillir plus de 8 bénéficiaires : 4 points 	<p>3 / 4</p> <p>création de 7 lots de jardins familiaux pour 5 familles</p>
	Eau, irrigation	<p>La note est fonction de l'alimentation du jardin en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jardin n'a pas de possibilité d'alimentation en eau : 0 point • Le jardin est alimenté en eau agricole : 1 point • Le jardin est alimenté par une 	<p>3 / 3</p> <p>Le terrain est desservi par l'eau de source et possède un bassin</p>

		<p>source : 2 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jardin est alimenté en eau et possède un récupérateur d'eau pluviale collectif : 3 points 	
Historique : (jardin traditionnel)	<p>La note est fonction du caractère patrimonial du jardin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le terrain n'a jamais été un jardin au siècle dernier : 0 point • Le terrain est un ancien jardin ne comprenant pas d'ouvrages en pierres sèches ou de système d'irrigation : 1 point • Le terrain est un ancien jardin traditionnel aménagé en pierre sèche et équipé d'un système d'irrigation avec bassins : 2 points 	<p>2 / 2</p> <p>Le terrain est un ancien jardin traditionnel comprenant des ouvrages en pierres sèches</p>	
Existence d'une dynamique autour du projet	<p>La note est fonction de l'implication du public ciblé par le projet dans sa construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de concertation du public ciblé par le projet : 0 point • Dynamique politique communale : 1 point • Dynamique de la population: 2 points • Dynamique commune et population : 3 points 	<p>2 / 3</p> <p>La commune porte le projet de création de jardin, la population souhaite s'engager dans le projet</p>	
Impact environnemental et paysager	<p>La note est fonction de la prise en compte de l'environnement dans la mise en place du projet (intégration paysagère, économie d'énergie, matériaux respectueux de l'environnement...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet ne comporte pas de plus-value environnementale : 0 point • Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit l'interdiction de pesticides et de plantes invasives : 1 point • Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit de nombreuses mesures respectueuses de l'environnement (engrais naturels, permaculture, ...) : 2 points 	<p>2 / 2</p> <p>L'utilisation des pesticides est interdite, culture biologique et végétaux adaptés au sol et au climat obligatoires grâce au règlement intérieur</p>	

Le projet obtient une note de 18 sur 20.

Plan de financement en TTC :

DÉPENSES		RECETTES	
Installation de chantier, Restauration des murs : soutènement, clôture, d'enceinte en pierre sèche, Nettoyage complémentaire du terrain et Irrigation (140 000 ht avec tva 10 %)	154 000,00 €	FEADER 64 %	109 312,00 €
		Collectivité de Corse 16 %	27 328,00 €
		Sous total financement LEADER 80 %	136 640,00 €
Sous total (montant des travaux)	154 000,00 €		
MOE 10 % (10 % de 140 000 € avec tva 20 %)	16 800,00 €	AUTOFINANCEMENT 20 %	34 160,00 €
TOTAL TTC	170 800,00 €	TOTAL TTC	170 800,00 €

Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat et au vote	Néant
---	-------

Le Président met au vote ce projet pour avis

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	7 (dont 3 relevant du collège public et 4 relevant du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	7
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	7

AVIS DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER :

Dossier : Création des jardins familiaux l'ortu di a funtanaccia à Ville di Paraso	
Maître d'ouvrage	Mairie de Ville di PARASO
Période de réalisation prévisionnelle	Septembre 2019 – décembre 2021
Financement Feader sollicité	109 312 € pour un total de dépenses de 170 800 €
Résultat de la grille de sélection	18/20
Avis définitif du comité de programmation	Avis favorable

Maquette financière actualisée

5 fiches-actions	Enveloppe FEADER allouée	FEADER programmé (avis définitif favorable)	Reste à programmer
Action 1 : ETUDES et recherches	132 000,00 €	38 400,00 €	93 600,00 €
Action 2 : ANIMATION ET FORMATION	62 075,90 €	0,00 €	62 075,90 €
Action 3 : TRAVAUX et équipement	411 000,00 €	185 908,03 €	225 091,97 €
Action 4 : COOPERATION interterritoriale et transnationale	171 000,00 €	0,00 €	171 000,00 €
Action 5 : ANIMATION , fonctionnement, gestion, communication du GAL	258 691,96 €	2016 : 20 228,54 € 2017 : 30 591,08 € 2018 : 43 135,58 €	164 736,76 €
TOTAL	1 034 767,86 €	318 263,23 €	716 504,63 €

Le Vice-Président du GAL, M. Joseph-Marie TEALDI souhaite que l'ensemble du comité de programmation soit invité lors de l'inauguration des jardins.

Josée MARTELLI se réjouit de revoir fleurir le territoire et que la Balagne redevient le jardin de la Corse. Il y a un retour à la terre.

Pierre POLI demande à ce que la grille de sélection dissocie les jardins familiaux et les jardins pédagogiques dans le programme Leader car elle convient parfaitement aux jardins familiaux mais n'est pas adaptée aux jardins pédagogiques.

Le Vice-Président, en retour, indique que cela sera inscrit au prochain comité de programmation avec une proposition de nouvelle grille de notation en adéquation avec ce type de jardin.

Il indique que la commune de Sta Reparata déposera probablement un projet de jardin pédagogique.

4- Montage des projets de coopération

Projet de coopération portant sur l'élaboration d'une plateforme de ressources sur la construction biosourcée en méditerranée avec le territoire du Lubéron

Initialement, ce projet est né suite à la visite du GAL Balagne dans le PNR du Luberon. Il visait à créer un centre virtuel de ressources sur la construction biosourcée sur tout le pourtour méditerranéen (histoire, ressources et savoir-faire géolocalisés). En reliant les territoires (au départ Luberon, Balagne et sud Sardaigne), l'idée était de créer une émulation pour les filières de la construction biosourcée (production, transformation, mise en œuvre). La reproductibilité d'une construction n'étant liée qu'à la disponibilité du matériau primaire, cette initiative entendait générer, à plus ou moins long terme, dans chaque territoire, des cultures agricoles (chanvre, miscanthus, ...), des créations ou diversification d'entreprises de fabrication de matériaux, des créations ou diversification d'entreprises de construction et de façon connexe, des actions de formation et de promotion.

Le territoire du Luberon propose aujourd'hui une large gamme de matériaux naturels mis en œuvre à travers la réalisation de plusieurs bâtiments publics. Aussi, il est partenaire d'un projet de création d'une plateforme numérique de promotion des matériaux naturels et constructions biosourcées en PACA, porté par l'Agence Locale de la Transition Énergétique (Association implantée dans le Vaucluse). Une réunion téléphonique, le 19 novembre 2019, a permis un échange entre le PNR Luberon, l'association ALTE, le GAL Haute-Provence - Luberon et le GAL Balagne. Il nous a été proposé de développer un volet Corse et un volet Sarde de la plateforme numérique, sur le modèle du volet PACA. D'autres territoires pourraient ensuite s'agréger à la plateforme internet.

Les membres du comité de programmation ont émis un avis défavorable sur le montage de ce projet qu'il ne jugent pas dans l'esprit de la coopération inter-territoriale du programme européen Leader et qui ne laisse pas la place à l'échange, la solidarité et la mutualisation.

De plus, nous voulons éviter de reproduire un site similaire à celui qui existe sur une autre échelle : <https://www.construction21.org/france/products/#page1:local>

Projet de coopération portant sur la conception d'une formation qualifiante à la construction en matériaux biosourcée en Corse

Le Vice-Président rappelle que lors de la dernière coopération avec le GAL des 2 massifs au cours du programme européen Leader 2007-2013, le GAL Balagne avait fourni un gros travail d'animation et de structuration de la filière pierre sèche : organisation d'un examen CQP "ouvrier professionnel en pierre sèche", des ateliers d'initiation pour la population résidente, la réalisation d'un livre photo sur la valorisation de la pierre sèche et l'organisation des premières rencontres de la pierre sèche en Corse.

Afin de poursuivre ces efforts, nous souhaiterions organiser, sur la programmation 2014-2020, un autre projet de coopération avec un ou des GAL corse portant sur **la mise en place d'une formation à la construction en matériaux biosourcés en Corse**. L'objectif serait d'élaborer le programme pédagogique d'une formation qualifiante pour les professionnels du bâtiment, en mobilisant les différents intervenants de chaque territoire. (Il existe un titre professionnel de niveau IV "Ouvrier Professionnel en Eco-Construction" qui pourrait être visé ?).

Au delà des échanges de compétences et transfert de savoir-faire des territoires, nous souhaiterions encourager l'émergence et la qualification des filières, de la production à la mise en œuvre de matériaux bio et géo sourcés.

Une réunion s'est tenue le 23 septembre 2019, en présence de tous les GAL de Corse souhaitant s'impliquer dans la démarche, et de Sébastien Frémont du GIPACOR.

Une seconde réunion s'est tenue le 19 novembre 2019, en présence de tous les GAL de Corse afin de travailler sur le projet de coopération.

Un rapide inventaire des ressources locales a été réalisé auprès des territoires de Corse :

Territoires	Matériaux		
	Bois	Pierre	Autres
GAL Balagne	X	X	
GAL Castagniccia Mare e Monti	X	X	Lauze
GAL Corse Orientale	X	X	Liège, paille et laine
GAL Ornano Taravo Sartenais Valinco	X	X	
GAL Sud Corse	X	X	Liège

La formation pourrait prendre la forme d'une formation initiale pour les demandeurs d'emploi ou en reconversion composée de modules de formation par bloc de compétences (bois, chaux-chanvre, terre, paille...) avec des formateurs compétents habitant sur la Corse en priorité.

Le chiffrage du projet est en cours de réalisation.

Une première ébauche de la fiche projet a été transmise aux GAL pour avis.

Pierre POLI soumet l'idée que ce type de formation soit accessible également au monde associatif notamment celle en charge de l'entretien des sentiers.

Joseph-Marie TEALDI souligne que cette coopération nous ouvre de belles perspectives et nous permet d'avoir une grande maîtrise sur le projet. Cela permettra de développer et de structurer la filière des matériaux bio et géo sourcée tout en ayant une exigence sur les compétences des artisans certifiés ou diplômés.

Tous les participants, à l'unanimité, sont favorables à ce projet.

Georges GUIRONNET explique que dans le cadre du programme ORELI, il est difficile de trouver des entreprises qui font de la rénovation.

Jean-Marie SEITE arrive en séance du comité de programmation.

Stéphanie MARANINCHI intervient pour informer le comité de programmation, que les entreprises balanines rencontrent depuis la semaine dernière, un gros problème de prise en charge des déchets de polystyrène. Les déchetteries ne les acceptent plus.

En conséquence, sachant que ce matériaux est très présent, il est à craindre des dépôts sauvages dans la nature ou du brûlage générant des fumées toxiques. Il est important de bien communiquer sur ce sujet.

Tony CECCALDI précise que cette question relève de la compétence de la fédération du Bâtiment.

Stéphanie MARANICHI signale que cette problématique concerne ce projet de coopération et que la valorisation et le développement des isolants en matériaux biosourcés disponibles en Corse tels que la laine de bois, ouate de cellulose ou textile, chanvre, ... permettraient d'éviter le recours à ce matériau issu du pétrole qui n'est plus recyclable sur le territoire.

5- Informations et questions diverses

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise au Point du Marché d'Inventaire et de Géoréférencement des Ouvrages en Pierre sèche sur le Territoire du Pays de Balagne

Joseph-Marie TEALDI rappelle que le comité de pilotage n°2 a eu lieu le 30 octobre dernier et présente brièvement les conclusions du COPIL de la mission d'inventaire et de géoréférencement pour information. L'objectif était de définir le choix de la méthode, afin que le prestataire puisse rédiger les pièces techniques du marché.

Florence PINACO précise que cette étude a un double objectif patrimonial et agricole. Grâce au SIG qui est mis en place au niveau du pays, le croisement de ces données d'inventaire et le résultat du diagnostic des sources et fontaines vont permettre de cibler les zones à potentiel agricole pour programmer une reconquête du territoire à vocation productive.

Pierre POLI explique que le patrimoine agropastoral doit faire l'objet d'une protection et doit être inscrit dans les espaces stratégiques remarquables des documents d'urbanisme. Il est important que les jardins en terrasses remarquables soient pris en compte dans le SCOT.

Joseph-Marie TEALDI, Vice-Président du GAL, remercie les participants et lève la séance.

Fait à l'Île-Rousse, le 6 décembre 2019

Monsieur Joseph-Marie TEALDI,
Vice-Président du GAL pays de Balagne